

DIJON, 30 janvier 2014, 20 h à LATITUDE 21 : diaporama-débat sur le "combat" de Paysages de France en matière d'affichage publicitaire



Comme d'autres dispositifs publicitaires de l'agglomération de Dijon, cette gigantesque enseigne était installée en violation du code de l'environnement à Quétigny. En 2012, Paysages de France avait saisi, en vain, le maire et le préfet. Le démontage n'est intervenu que très récemment, après une relance du préfet en juin 2014.

A l'invitation des Amis de la Terre 21, le président de Paysages de France animera vendredi 30 janvier 2015 à Dijon*, un diaporama, suivi d'un débat, sur le "combat" de Paysages de France en matière d'affichage publicitaire.* *Latitude 21, 33 rue Montmuzard à 20 H*

L'objectif est de montrer ce que l'on peut faire pour lutter contre l'effet dévastateur que peuvent avoir les panneaux publicitaires sur notre environnement.

Or :

- les 24 communes du Grand Dijon se préparent à réviser leurs règlements de publicité ou à en adopter un ;
- de nombreux panneaux publicitaires installés dans l'agglomération sont en infraction depuis des années. En toute impunité...

Rappelons que l'action de Paysages de France a d'ores et déjà permis de faire démonter de nombreuses enseignes au sol de très grande hauteur qui avaient été installées en complète violation du code de l'environnement dans l'agglomération de Dijon.

Ce sera également l'occasion de parler de l'affaire de l'enseigne IKEA, toujours en place à la suite des initiatives du maire précédent, mais qui devra être démontée d'ici quelques années : la dérogation qu'avait voulue François Rebsamen, contre l'avis de la commission départementale des sites, n'est plus possible depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Cette intervention est couplée avec la conférence qui sera donnée, dans le même cadre, par Jean Cavaillhès

